



LE LOISIR : UN MODE DE VIE

Avis du Conseil québécois du loisir

**sur l'avant-projet de politique
publié pour consultation le 11 juillet 2000
par le gouvernement du Québec,
sous le titre**

Vers une politique jeunesse québécoise

Montréal, octobre 2000

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1.0	LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (CQL)	1
1.1	<i>Historique</i>	1
1.2	<i>Mission : promouvoir le loisir</i>	1
2.0	À PROPOS DU RÔLE ET DE L'IMPORTANCE DU LOISIR	2
3.0	À PROPOS DE NOTRE CONSULTATION	6
3.1	<i>Le coût</i>	6
3.2	<i>L'information</i>	6
3.3	<i>La reconnaissance du rôle du loisir et des organismes</i>	7
3.4	<i>Recommandations</i>	9
4.0	À PROPOS DE L'AVANT PROJET	10
4.1	<i>Préambule</i>	10
4.2	<i>Chapitre 2 - Les jeunes et la société québécoise</i>	10
4.3	<i>Chapitre 3 - Le Cadre et les orientations de la politique jeunesse</i>	11
4.4	<i>Recommandations</i>	13
5.0	LISTE DES MEMBRES	14
6.0	BIBLIOGRAPHIE	15

INTRODUCTION

En février 1999, le Conseil québécois du loisir, conjointement avec Sports-Québec, déplorait que le domaine des loisirs et des sports n'occupe pas la place qu'il mérite dans l'organisation sociale et politique du Québec. La place déterminante qu'occupe ce domaine auprès des jeunes et de la population québécoise en général semble peu reconnue, peu valorisée par le Gouvernement. Le fait que le monde du loisir n'était pas représenté à la table du *Sommet du Québec et de la jeunesse* en est un exemple.

Nous avons fini par y être invités à titre d'observateur. Nos nombreuses démarches auprès de participants ont largement contribué à faire adopter par l'assemblée que le volet loisir soit une composante à part entière de la future politique jeunesse.

Nous avons par la suite repris nos démarches afin d'obtenir une place pour le loisir et le sport au sein du Comité consultatif de la Politique jeunesse. En juin, nous obtenions une réponse positive à cet effet.

Afin d'assurer une contribution significative aux travaux du Comité mais également une concordance optimale avec les besoins des jeunes, nous avons mis sur pied un comité de jeunes au sein du Conseil visant également à illustrer la variété des champs du loisir.

Notre comité est composé des personnes suivantes :

- Madame Myriam Beauregard, récréologue, présidente du Comité,
- Madame Chantale Paquette, loisir culturel,
- Madame Rosalie Larouche, loisir de plein air,
- Madame Manon Fortier, loisir scientifique,
- Madame Geneviève Sabourin, loisir socio-éducatif,
- Monsieur François Bordeleau, loisir touristique,
- Madame Brigitte Légaré, sport étudiant,
- Madame Marie-Ève Gouin,

Quelques personnes ont également agité comme substitut, il s'agit de :

- Monsieur Jacques-Olivier Moffat, sport étudiant.
- Madame Line Tremblay,
- Monsieur Hugo Laporte.

Toutes ces personnes méritent les plus sincères remerciements pour leur contribution.

Le 11 juillet 2000, le ministre d'État à l'Éducation et à la jeunesse, M. François Legault, déposait pour consultation l'avant-projet de politique jeunesse intitulé *Vers une politique jeunesse québécoise*.

Notre comité des jeunes s'est penché avec intérêt sur cet avant-projet et ce document contient les conclusions de nos réflexions et nos recommandations au ministre.

Nous reprenons dans une première partie notre argumentation sur l'importance du loisir, à la fois pour la société, l'individu et l'économie. Suivent des constats que font les jeunes sur leur participation aux loisirs et particulièrement sur les obstacles à cette participation. Suivent des recommandations pouvant aider à l'abolition de ces obstacles. Finalement, viendront des suggestions de modifications à apporter au texte de l'avant-projet et une dernière série de recommandations.

1.0 LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (CQL)

Nous, du CQL, sommes porteurs d'une tradition de plus de 50 ans en loisir, notre mandat a toujours été orienté vers la promotion et le développement de loisirs sains et accessibles et notre réseau rejoint près de la moitié des Québécois.

1.1 Historique

Le Conseil québécois du loisir est porteur d'une tradition de plus de 50 ans en matière de loisir québécois. D'engagement de la société civile en matière de loisir au Québec.

À la fin des années 70, deux organismes étaient aux premières loges du loisir québécois : la Fédération québécoise du plein air (1972) et la Confédération des loisirs du Québec (1969). Cette dernière avait évolué à partir de la Confédération otéjiste provinciale, fondée en 1946. En 1979, le *Livre blanc sur le loisir*¹ incitait ces deux associations à se fondre en un seul organisme qui prit le nom de Regroupement loisir Québec (RLQ).

Le RLQ, organisme de services administratifs, techniques et professionnels, se donna une instance qui s'occuperait de la concertation et de la représentation des organismes nationaux de loisir, ainsi que du volet loisir de sa mission. Cette instance prit différents noms au cours des années : Commission de concertation intersectorielle (1980), Commission des présidents (1988) et Conseil national du loisir associatif (1991) et Conseil québécois du loisir. En 1998, ce conseil devenait une corporation autonome sous le même nom.

1.2 Mission : promouvoir le loisir

Le Conseil québécois du loisir a pour mission de promouvoir les bienfaits du loisir, le bénévolat et l'organisation associative du loisir. Sa mission consiste aussi à œuvrer au développement d'un loisir de qualité et à son accessibilité. Le Conseil se concerta avec les organismes nationaux de loisir et les représente. Depuis le Forum québécois du loisir 1999, le Conseil a entrepris une concertation accrue des différents acteurs du loisir.

Le réseau du CQL rejoint la moitié de la population québécoise

Le Conseil québécois du loisir regroupe 47 organismes intervenant à l'échelle nationale au Québec : ils sont les membres² de la corporation et les premiers partenaires du Conseil. Par extension, le CQL représente également l'ensemble du réseau composé par les effectifs de ses membres : soit, environ 130 organismes régionaux, 7 000 clubs locaux, 1 035 000 membres individuels et utilisateurs réguliers de toutes les régions du Québec. Le réseau fédéré du loisir est actif dans 650 villes et municipalités. Ses activités rejoignent 3,5 millions de citoyens, soit la moitié de la population québécoise.

¹ Haut-Commissariat à la jeunesse aux loisirs et aux sports, *On a un monde à recréer, Le livre blanc sur le loisir au Québec*, Québec, 1979, 107 pages.

² La liste des membres du Conseil québécois du loisir figure en annexe.

2.0 À PROPOS DU RÔLE ET DE L'IMPORTANCE DU LOISIR

Avant d'aborder les commentaires au texte de l'avant-projet, il nous apparaît important de rappeler notre crédo : le loisir joue un rôle primordial auprès de la population en général et des jeunes en particulier. Mais ce rôle n'est pas reconnu à sa juste valeur.

Une importance pour la société

Les loisirs et les sports sont reconnus comme de véritables écoles de vie et des véhicules de valeurs positives. Leur contribution à l'éducation, au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration des communautés culturelles a été maintes fois démontrée, au point d'obtenir une reconnaissance dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* au même titre que la santé, l'éducation et la justice.

Les plus hauts représentants actuels de l'État québécois reconnaissent l'importance du loisir.

« Les loisirs constituent, sur le plan social, un élément déterminant du bien-être collectif. Instruments complémentaires de formation et de développement culturel, ils contribuent aussi à briser les cercles de l'isolement, de la violence, de la pauvreté ou du défaitisme. »

(Lucien Bouchard, Premier ministre du Québec, Forum québécois du loisir, octobre 1999.)

« Assurer le développement des fonctions du loisir est devenu aussi important que d'assurer la fonction santé ou la fonction éducative. Le loisir est donc devenu une fonction sociale majeure. »

(François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, Forum québécois du loisir, octobre 1999.)

Le rôle positif du loisir dans la création du tissu social et de l'identité culturelle est également reconnu. Chaque individu et chaque collectivité y trouvent un apport significatif en matière de formation, de santé physique et mentale, d'affirmation de soi, de créativité, d'engagement social, de sociabilité et de compréhension des autres citoyens.

Le Conseil supérieur de l'Éducation dans son rapport *Éduquer à la citoyenneté* a pour sa part reconnu ce rôle (p.61) :

L'apprentissage des droits, la prise de parole dans le débat ou les échanges, la conscientisation- apprendre à lire la réalité dans toutes ses dimensions et ses implications sociales pour pouvoir y réagir-, la participation sont des thèmes qui fondent à la fois l'éducation populaire et le projet d'éducation à la citoyenneté en émergence ; ils s'inscrivent dans l'action des organismes de la vie associative afin que chacun devienne capable de prendre la parole et de se faire entendre pour mieux prendre sa place dans la société. Qu'il s'agisse d'ateliers, de conférences, de formation de bénévoles, de rencontres d'information avec des groupes cibles, les modes de fonctionnement et d'éducation privilégiés dans ce secteur d'intervention misent constamment sur la participation active et engagée de ceux et celles qu'il dessert.

Ces réflexions du Conseil recourent d'ailleurs les propos récents des deux ministres québécois assumant des responsabilités dans ce champs social important.

Ainsi, la ministre de la Culture et des Communications du Québec, madame Agnès Maltais, déclarait au Forum québécois du loisir d'octobre 1999 :

«Le loisir ne fait pas que profiter de l'action des bénévoles, il la stimule. En effet, les personnes qui inscrivent à leur agenda des activités d'amateurs à caractère artistique, scientifique ou sportif sont souvent celles qui acceptent de donner leur temps à des causes humanitaires et sociales.»

alors que le nouveau ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein air, monsieur Gilles Baril, indiquait en mai 2000 :

«En mettant de l'avant dès maintenant un plan d'action en matière de promotion du loisir, du sport et d'un mode de vie physiquement actif, je souhaite donner un signal clair de la volonté gouvernementale de redonner à ces champs d'activités la place qui leur revient dans la société. Étant également ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, je suis particulièrement sensible à la valeur sociale du loisir et du sport. À cet égard, il est indéniable que le travail accompli, souvent bénévolement dans ces domaines par des milliers de citoyens et de citoyennes, contribue de manière tangible à l'amélioration de la qualité de vie de la population et constitue un important moyen d'enrayer certains problèmes.»

Une importance pour l'individu

Au cours des dernières années et sur fond de crise des finances publiques, de nombreux problèmes sociaux sont apparus avec une acuité sans précédent. La progression des coûts de santé, le décrochage scolaire, la croissance de la sédentarité, l'exclusion, l'isolement, le suicide, la délinquance, tous ces problèmes ont pris des proportions alarmantes. Beaucoup de ressources ont été investies dans des programmes à caractère curatif et n'ont apporté aucune solution durable. C'était un contexte de gestion de crises successives plutôt que de modifications des comportements. Or, il faudrait rechercher un meilleur équilibre entre les investissements de nature préventive et ceux de nature curative.

À ce chapitre et sans être une panacée, le loisir et le sport pourraient avoir un apport plus significatif. Les loisirs et les sports sont, pour l'ensemble de la société québécoise, un élément déterminant du mieux-être collectif et un remarquable outil de prévention pour une société qui cherche à modifier une approche curative coûteuse et sans issue.

Le loisir a aussi un rôle d'éducation et de formation personnelle. Pour l'éminent sociologue français Joffre Dumazedier,

« Le grand avantage des activités de loisir, c'est qu'elles permettent d'effectuer des choix et par suite d'apprendre à choisir. Elles encouragent l'initiative et favorisent ainsi le développement de l'autonomie. »

Une importance pour les jeunes

Tous conviennent que le loisir, le sport et la qualité de vie sont devenus indissociables dans nos sociétés modernes. Les loisirs et les sports sont, comme l'indiquent les jeunes eux-mêmes, une composante importante de leur vie. De plus, contrairement aux générations antérieures, ceux-ci considèrent le loisir comme un droit et non comme un privilège.

« ... Dans un contexte où le travail est conçu comme un moyen et non comme une fin... le temps libre n'est plus perçu comme une récompense pour le labeur accompli, mais plutôt comme un droit au même titre que celui au travail, ce qui en change la nature et la perspective. Les jeunes accordent la priorité à d'autres domaines de leur vie qui n'ont rien à voir avec le travail. »

(Madeleine Gauthier, docteure en sociologie de l'Observatoire des jeunes, INRS)

Une importance pour l'économie

Le loisir et le sport ont des retombées économiques considérables et constituent un grand secteur d'engagement des bénévoles. Les études gouvernementales ont démontré que les dépenses en loisir (1993) représentent 5,3% du produit intérieur brut (PIB) du Québec, maintiennent plus de 130 000 emplois et assurent des retombées fiscales de 2 milliards de dollars pour les gouvernements québécois et canadien.

Par ailleurs, il est reconnu que chaque dollar investi par le gouvernement pour soutenir les activités du milieu associatif du loisir et du sport est multiplié par neuf, en plus de mobiliser des milliers de bénévoles dont la contribution s'évalue en centaines de millions de dollars (SODEM 1991). Il est important de souligner que l'on évalue à 600 000 le nombre de bénévoles en loisir et en sport, et à plus de 3,5 millions le nombre de participants aux activités. À ces retombées directes s'ajoute une diminution importante des coûts sociaux et de la santé suite à une pratique régulière des activités

Le loisir n'occupe pas la place qu'il mérite

Malgré le fait que la presque totalité des jeunes québécois pratiquent une ou même plusieurs activités de loisirs et de sports, ce domaine n'occupe pas la place qu'il mérite dans notre organisation sociale et politique. Une réaffirmation de la contribution et du potentiel des loisirs et des sports s'impose de toute urgence.

La diminution des sommes consenties par l'État à ce domaine illustre le peu d'importance qu'on lui accorde. Ainsi, au cours des vingt dernières années, l'investissement du gouvernement du Québec dans le développement du loisir, du sport et de l'activité physique est passé de près de 0,4% de son budget global en 1979-1980 à environ 0,1% en 1999-2000. En six ans, la responsabilité des loisirs et du sport au Québec s'est retrouvée dans cinq ministères différents, dont trois dans une seule année. Le ministère dédié au loisir est également disparu à la même période.

Ce désengagement gouvernemental du champs social du loisir et auprès des organismes de loisir a eu pour conséquences l'essoufflement et la démobilisation des bénévoles, la réduction de la quantité et de la qualité des services offerts, la perte de qualification et l'appauvrissement des conditions de travail, l'accroissement des coûts de pratique, la réduction de l'accessibilité, l'absence de programmes de développement et l'altération de la mission sociale.

Récemment, le ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein air et la ministre de la Culture et des Communications ont fait des efforts très appréciés. Mais ce n'est pas encore assez : il faut investir de façon plus importante en loisir tant dans le cadre des programmes existants dont ceux destinés aux organismes que par le biais d'autres préoccupations gouvernementales relatives à l'économie sociale, à l'emploi, à la culture, au tourisme et autres. Il est urgent de remettre le sujet sur la place publique et de reprendre là où le mouvement amorcé par le *Livre blanc sur le loisir* s'est malencontreusement arrêté.

3.0 À PROPOS DE NOTRE CONSULTATION

Invité à commenter l'avant-projet de politique, le comité des jeunes du CQL a établi un constat sur constats que font les jeunes sur la participation aux loisirs et aux sports particulièrement sur les obstacles à cette participation.

Les jeunes ont retenu trois obstacles qui nuisent à la participation :

- Un coût élevé
- Une information déficiente
- Une absence de valorisation des activités et des organismes de loisir

3.1 Le coût

Les jeunes indiquent qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour participer à toutes les activités de loisir.

« Pour m'inscrire à un cours d'aquaforme, j'ai dû déboursier l'équivalent de mon budget d'épicerie de la semaine. J'y ai pensé deux fois avant, mais je sais que c'est important que je fasse de l'activité physique. »

« J'ai des amis qui ont quitté l'école pour se payer l'équipement sportif dont ils avaient besoin. »

Ils ressentent une inégalité entre ceux qui peuvent participer et ceux qui ne le peuvent pas.

« L'accès inégal aux activités de loisir, ça crée des classes. »

« Le principe qu'on doit défendre c'est l'universalité au loisir. »

Ils constatent que la commercialisation intensive de produits et services en loisir, l'introduction du concept d'utilisateur-payeur dans l'accès aux services publics en loisir et la croissance générale des coûts relatifs aux pratiques récréatives restreint l'accès. À titre d'exemple, au sein du réseau des organismes nationaux de loisir, le soutien financier a diminué de quelque 50% et concurremment les cotisations de leurs membres ont augmenté de plus de 200%. Les services ont diminué et les coûts de participation ont augmenté de façon significative comme conséquences de la réduction du soutien gouvernemental.

3.2 L'information

Les jeunes ont peu de moyens de connaître ce qui est à leur disposition. L'école, leur milieu de vie premier, ne remplit pas cette fonction. Qu'existe-t-il à proximité ?

« L'école ne parle pas et n'informe pas sur l'existence des associations. »

« Où, ailleurs que dans la famille, apprend-on que le loisir c'est aussi d'autre chose où on peut s'impliquer ? »

« Ce qui est existant n'est pas assez connu, il n'y a pas de grande campagne d'information. »

C'est aussi à l'école que l'on pourrait s'initier au loisir et apprendre à utiliser positivement son temps loisir. Comment s'éduque-t-on au temps libre et au loisir afin qu'il soit une véritable occasion de développement ? C'est l'école qui est la mieux placée pour répondre à cette question puisque tout le monde y va.

L'importance de cette démarche d'apprentissage a été présentée par Joffre Dumazet de la façon suivante :

« Le loisir est le temps déjà le plus long et le plus attractif dès l'âge de l'enfance. Il en sera probablement de plus en plus la même chose pour l'âge adulte, selon toutes les tendances observées. Rien n'est donc plus important que de préparer longuement au désir et à la capacité de s'autoformer, selon des méthodes appropriées à l'emploi critique et inventif de ce temps libre en relation avec les problèmes des temps contraints du travail professionnel et familial ainsi que des temps socialement engagé nécessaires à la participation démocratiques aux institutions. »

Madeleine Gauthier affirme que la pratique du loisir est très importante durant la période de l'adolescence :

« L'adolescence constituerait une période d'expérimentation. C'est entre 20 et 24 ans qu'on verrait s'affirmer les goûts et les pratiques qui ont des chances de se maintenir pendant la vie active. »

Les jeunes déjà engagés dans des organismes soulèvent le manque d'appui pour savoir où trouver les ressources et les programmes dont leurs organismes pourraient bénéficier.

3.3 La reconnaissance du rôle du loisir et des organismes

Pour les jeunes, le loisir a des fonctions d'intégration sociale, de prévention à la délinquance ou aux problèmes de santé, d'éducation, de formation, etc. Ils ont du mal à comprendre que cette valeur du loisir ne soit pas mieux reconnue.

« Ce n'est pas une personne toute seule dans son coin qui peut trouver des solutions et poser des actions ; c'est dans les organismes comme les nôtre que les gens se rencontrent et que se développe le collectif. »

« En général la population est individualiste et nous on s'engage pour le bien de tous : ce n'est pas évident. »

« Les valeurs véhiculées dans nos groupes ne sont pas reconnues. Par exemple, en sciences naturelles, avant de commencer nos activités, nous faisons un cercle magique où les enfants racontent comment ça va. Les autres doivent apprendre à écouter avec respect.. Il y a des enfants pour qui cela représente une occasion unique. »

« Quand il y a un problème dans le groupe, on cherche ensemble des solutions. Ça développe beaucoup l'esprit critique. »

« On parle beaucoup de citoyenneté. Mais c'est ça qu'on fait dans nos organismes : on est des lieux d'exercice de la citoyenneté. »

Cette dimension plus globale du loisir a d'ailleurs été abordée par Lucie Fréchette, docteure en psychologie de l'UQAM, à l'occasion du Forum québécois du loisir :

« Les organisations de loisir produisent du lien social. Ce lien recèle un formidable potentiel de dynamisation de l'action collective. Le lien social, c'est de la dynamite ! L'expérience de l'action solidaire et de la réussite de projets dont ils profitent des retombées situent les membres des organismes de loisir dans une démarche d'empowerment dans son sens large, gagner du pouvoir sur sa vie et pouvoir organiser son milieu de vie. Bref, devenir un citoyen de plus en plus actif. C'est ainsi que les milieux de loisir contribuent à la vie politique, au sens de bâtir la cité... »

Le conférencier invité au Forum québécois du loisir, M. Joffre Dumazedier, docteur en sociologie, au CNRS, a pour sa part réaffirmé l'importance du rôle des associations de loisir :

« Les associations que vous représentez sont des moyens de résister au déferlement de cette société médiatique vers la médiocrité observée dans la majorité des émissions. Pas toutes bien sûr, certaines sont excellentes, mais la plupart, destinées à un divertissement populaire, sont d'une qualité très médiocre. Donc, vous êtes des résistants et je voudrais que cette prise de conscience soit capitale, qu'elle se répercute dans la presse et que les politiques du gouvernement s'en inspirent le plus possible. Que votre rôle soit direct ou indirect, il est tout à fait capital. Effectivement, c'est à partir de l'initiative de certains citoyens créateurs, que la pratique sportive devient une véritable culture sportive, très critique à l'égard d'un certain sport, que les activités de bricolage se situent à l'origine d'une culture artisanale se développant tout au long de la vie, que la curiosité des jeux, tout à fait légitime, conduise à d'authentiques accroissements du savoir dans toutes sortes de domaines. Ces associations sont des espèces de pôles de développement, pas seulement de résistance mais de développement culturel pour une société moderne et démocratique. Alors, il est nécessaire qu'on les aide, parce qu'elles sont en général à contre-courant par rapport aux courants dominants. Il y a de l'aide de l'État, mais l'aide des pouvoirs publics en ce moment est plutôt limitée. Parce que tout se passe comme s'il y avait une idéologie néolibérale qui, au lieu de rester dans le domaine de la production et de la consommation, où elle est plus efficace que d'autres idéologies, débordait sur le loisir et sur la vie culturelle et sociale de la société. Cela est illicite. C'est à contre sens. »

Le loisir à l'école

Par ailleurs, les jeunes ont souligné que les activités parascolaires sont importantes parce qu'elles sont plus accessibles financièrement.

« Le loisir ça permet de rester accroché à l'école ; plusieurs restent à l'école à cause des activités parascolaires. »

L'activité physique et les loisirs peuvent venir en aide aux jeunes à risque en rehaussant leur estime de soi, en leur fournissant des modèles de comportement positifs, en leur enseignant le travail en équipe et des aptitudes sociales, en favorisant la confiance en soi, en inculquant un sentiment d'appartenance, en réduisant les facteurs de risque de maladie, en confiant aux jeunes des tâches constructives, en leur procurant des moyens de soulager le stress, en préconisant des valeurs morales positives, en leur permettant d'acquérir des compétences cognitives, des qualités de chef et une dynamique de la vie, en créant des occasions d'intégration raciale, en les sensibilisant aux différentes cultures, en leur donnant le sens de la communauté, en encourageant l'appui familial et en favorisant le mieux-être des jeunes à risque. (L'activité physique réduit-elle les risques chez les jeunes canadiens ?, 1995)

La réussite scolaire des élèves s'associe positivement à la diversité de leurs loisirs dans le domaine socioculturel et celui de l'activité physique et sportive. (En vacances et à l'école. Les loisirs des élèves du secondaire, 1994)

Considérant l'importance de la diversité des loisirs dont l'activité physique dans la réussite scolaire des élèves et la persévérance aux études, l'augmentation du temps consacré à la pratique d'activité physique et d'un mode de vie actif devraient faire l'objet de mesures concrètes. Et comme l'école est le milieu de vie privilégié des jeunes, il importe d'investir pour augmenter les ressources en loisir mises à la disposition des jeunes, il faut donner une importance accrue aux activités parascolaires. Il faut établir des ponts entre les ressources du milieu scolaire, du milieu municipal et du milieu associatif qui sont le même milieu de vie pour les jeunes. Ceux-ci vivent à la fois dans l'école, dans la ville et dans la société civile.

3.4 Recommandations

Le loisir est déjà considéré par les jeunes et par une très forte proportion de la population comme essentiel à la qualité de la vie. Le gouvernement doit valoriser l'importance et la nature du loisir pour les jeunes en incluant dans une politique jeunesse les éléments suivants :

- promouvoir une vie active au plan physique et engagée au plan social ;
- se préoccuper des problèmes d'accessibilité aux équipements, aux sites de pratique, à la formation, à l'encadrement et l'animation ;
- multiplier les occasions d'utilisation positive du temps libre ;
- valoriser et soutenir plus adéquatement l'engagement dans les associations et les organismes ;
- faire une meilleure place à l'activité physique et aux activités parascolaires de loisir dans les divers milieux d'enseignement, lieu privilégié de formation des jeunes ;
- promouvoir et favoriser les possibilités d'emploi en loisir et soutenir la formation dans les métiers du loisir et du plein air.

(Voir également la page 13 pour d'autres recommandations)

4.0 À PROPOS DE L'AVANT PROJET

Les jeunes ont l'impression d'avoir déjà dit suffisamment ce qu'ils veulent à l'occasion de la préparation du Sommet du Québec et de la jeunesse. Ils ont l'impression d'une forme de répétition. Ils sont à la fois impatients de passer à l'action et inquiets que les discours donnent peu de résultats.

Voici leurs propositions concernant le texte de l'avant-projet.

4.1 Préambule

Nous proposons d'ajouter la notion : le loisir est un droit.

- Le loisir est une responsabilité provinciale reconnue depuis 1978 et reconfirmée en 1987 et 1992.
- Le loisir est un service social reconnu par les ministres canadiens depuis 1974 et reconfirmé comme tel en 1987.
- Toute personne a droit au repos et aux loisirs. (Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948).

4.2 Chapitre 2 - Les jeunes et la société québécoise

2.2 Un bref portrait des jeunes

L'extrait suivant a été publié dans le rapport du chantier *Élargir notre ouverture sur le monde*. Nous le reproduisons intégralement puisqu'il reflète la pensée des jeunes.

Le loisir, un droit acquis

Le loisir représente pour les jeunes une valeur en soi qui fait partie intégrante de leur mode de vie. Plus que toute autre génération, les jeunes consacrent une grande partie de leur temps au loisir. En fait, plus ils sont jeunes, plus ils ont un taux élevé de pratiques culturelles et récréatives de toutes sortes. Le loisir constitue ainsi une trame majeure de leur existence et s'annonce révélateur de leur mode de vie. De plus, il témoigne des valeurs auxquelles les jeunes s'attachent : plaisir, liberté, sociabilité.

Le temps accordé au «loisir», c'est le temps «non obligé», c'est-à-dire le temps libre dont dispose un individu en dehors des périodes où la société impose des contraintes et des responsabilités. On entend par loisir la pratique d'activités culturelles, sportives, socio-éducatives, de plein air, scientifiques ou encore touristiques. La pratique de ces activités par les jeunes est intense et diversifiée et elle se traduit le plus souvent par le goût du risque et de l'aventure, par l'attrait de la nouveauté et par le besoin de liberté et d'autonomie.

Dans cette définition particulière, le loisir constitue un moment important qui permet aux jeunes de se socialiser, de favoriser leur insertion sociale par le biais des réseaux, en plus d'offrir une occasion propice pour s'ouvrir aux autres et sur le monde. Par le loisir, les jeunes montrent leur capacité d'engagement et témoignent d'une attitude positive face à leur place dans la société.

Les activités de loisir sont le véhicule privilégié des valeurs et de la culture des jeunes et elles viennent nourrir ce sentiment chez eux qu'ils contribuent à quelque chose d'important, qu'ils sont utiles, sinon indispensables, à la réalisation d'un projet. De plus, le loisir représente une occasion idéale pour favoriser l'apprentissage et le développement des potentiels de la personne dans toutes ses dimensions : physique, intellectuelle, artistique et sociale. Il devient ainsi un élément fort de cohésion sociale.

4.3 Chapitre 3 - Le Cadre et les orientations de la politique jeunesse

3.5 Troisième orientation : Mettre en place les conditions favorables au développement de la personne.

Page 55 - Axes d'intervention : Reconnaître les diverses voies de formation et d'apprentissage

Nous proposons de changer le titre de l'axe d'intervention pour :

- Reconnaître la valeur du temps libre comme occasion de formation et d'apprentissage à la citoyenneté

et d'inclure ce texte d'introduction qui est tiré du rapport du chantier *Élargir notre ouverture sur le monde* :

Le temps accordé au loisir, c'est le temps non obligé, c'est-à-dire, le temps libre dont dispose un individu en dehors des périodes où la société impose des contraintes et des responsabilités. Dans cette définition particulière, le loisir constitue un moment important qui permet aux jeunes de se socialiser, de favoriser leur insertion sociale par le biais des réseaux, en plus d'offrir une occasion propice pour s'ouvrir aux autres et sur le monde. Par le loisir, les jeunes montrent leur capacité d'engagement et témoignent d'une attitude positive face à leur place dans la société.

Le loisir représente pour les jeunes une valeur en soi qui fait partie intégrante de leur mode de vie. Plus que toute autre génération, les jeunes consacrent une grande partie de leur temps au loisir.

Les activités de loisir sont le véhicule privilégié des valeurs et de la culture des jeunes et elles viennent nourrir ce sentiment chez eux qu'ils contribuent à quelque chose d'important, qu'ils sont utiles, sinon indispensables, à la réalisation d'un projet. De plus, le loisir représente une occasion idéale pour favoriser l'apprentissage et le développement des potentiels de la personne dans toutes ses dimensions : physique, intellectuelle, artistique et sociale. Il devient ainsi un élément fort de cohésion sociale.

Dans une optique de prévention, faire de l'éducation au loisir dès le primaire, afin que les jeunes soient en mesure de choisir dans leur temps libre, des activités significatives qui favoriseront le développement personnel et l'apprentissage de la citoyenneté.

Faire de l'école un milieu de vie convivial et ouvert aux activités diverses. De manière générale, les intervenants du monde scolaire s'entendent pour dire que la pratique d'activités sociales, artistiques ou culturelles, de loisir ou de sport améliore chez les jeunes leur estime de soi et cultive leur sens de l'effort ainsi que leur goût de la réussite. De plus, cette pratique permet d'accroître leur sentiment d'appartenance. Il apparaît donc opportun de faire des activités d'éducation au temps libre et des activités de loisir des éléments à part entière de la formation, dès l'école primaire, en y consacrant des périodes réservées.

Faire du loisir au sens large, un véhicule privilégié de prévention et de développement de la personne dans ses dimensions physique, intellectuelle, artistique et sociale ainsi qu'un outil prometteur favorisant les liens interculturels et une plus grande conscience de l'environnement.

Mettre en place des activités qui encourageront la participation concrète des jeunes dans leur collectivité en mettant à profit le temps libre dont ils disposent, notamment auprès de ceux qui sont plus vulnérables. À cette fin, l'accès aux locaux et aux équipements des établissements d'enseignement devrait être facilité.

Nous proposons de transférer ce paragraphe à la page 50 dans l'axe d'intervention La formation continue et le perfectionnement :

- L'État sanctionne généralement la formation par un diplôme qui vient attester de l'acquisition de connaissances et de compétences. De nombreux jeunes détiennent des connaissances et compétences.

Nous proposons d'ajouter :

Page 57 - Axes d'intervention : Un soutien accru aux jeunes familles

- Développer des mesures d'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour les jeunes familles comme par exemple : assurer l'accès à des vacances, instauration de tarification familiale, consolider et de développer les structures d'accueil appropriées, etc.

Page 49 - Axes d'intervention : L'accessibilité à des services de base

- ... L'accès aux logements, aux transports ou aux activités de loisirs sont des éléments facilitant le besoin de découverte et d'ouverture sur le monde interne et externe.
- ... Par ailleurs, la disponibilité des équipements scolaires, centres culturels et bibliothèques à des heures plus souples faciliterait d'autant l'accès à ces services. Dans un contexte parascolaire notamment, la disponibilité du transport scolaire est également un aspect à considérer pour faciliter l'accès.

Page 59 - Axes d'intervention : La formation continue et le perfectionnement

- Développer de nouvelles méthodes de reconnaissances des compétences et des acquis extrascolaires, parascolaires et communautaires.

Ajouter :

- Valoriser les expériences en milieu communautaire et les reconnaître comme des éléments complémentaires à la formation.

4.4 Recommandations

Afin de traduire concrètement les préoccupations exprimées à l'égard de l'accessibilité, nous vous présentons les propositions suivantes :

- Nous recommandons la mise sur pied d'une campagne nationale de promotion des bienfaits des pratiques de loisir et de sport et de l'intérêt de l'engagement dans les organismes de développement des activités, plus particulièrement auprès des jeunes.
- Nous recommandons la mise sur pied d'un programme d'animation et d'éducation au loisir dans les écoles et la poursuite des actions favorisant l'école comme milieu de vie et les arrimages entre celle-ci, la municipalité et la société civile.
- Nous recommandons la création d'un événement national qui viserait prioritairement les jeunes.
- Nous recommandons la création d'un lieu d'information centralisé pour rendre accessible l'information sur les loisirs et les sports (site Internet, centre de documentation, etc.).
- Nous recommandons d'apporter un soutien financier accru et récurrent aux organismes afin qu'ils puissent assurer le développement de leurs activités et services notamment auprès des jeunes.

(Voir à la page 9 pour d'autres recommandations)

5.0 LISTE DES MEMBRES

- Alliance des chorales du Québec
- Association des camps du Québec
- Association des centres de ski de fond du Québec
- Association des cinémas parallèles du Québec
- Association des jeunes ruraux du Québec
- Association québécoise de loisir pour personnes handicapées
- Association québécoise de promotion du tourisme socio-culturel
- Association québécoise des groupes d'ornithologues
- Association québécoise des loisirs folkloriques
- Association québécoise du théâtre amateur
- Cercles des jeunes naturalistes
- Chantiers jeunesse
- Conseil de développement du loisir scientifique
- Créations Etc.
- ENvironnement JEUnesse
- Fédération de l'Âge d'Or du Québec
- Fédération des agriculteurs du Québec
- Fédération des associations musicales du Québec
- Fédération des astronomes amateurs du Québec
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
- Fédération des familles-souches québécoises inc.
- Fédération des harmonies du Québec
- Fédération des loisirs-danse du Québec
- Fédération des sociétés d'histoire du Québec
- Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
- Fédération québécoise de camping et de caravaning
- Fédération québécoise de la marche
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- Fédération québécoise de philatélie
- Fédération québécoise des activités subaquatiques
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs
- Fédération québécoise des échecs
- Fédération québécoise des jeux récréatifs
- Fédération québécoise du canot et du kayak
- Fédération québécoise du loisir littéraire du Québec
- Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
- Kéroul (Tourisme pour personnes à capacité physique restreinte)
- Les Clubs 4-H du Québec
- Les Scouts du Québec
- Mouvement québécois des camps familiaux
- Québec à cheval
- Radio amateur du Québec
- Secondaire en spectacle
- Société des fêtes et festivals du Québec
- Société québécoise de spéléologie
- Tourisme jeunesse
- Vélo Québec

6.0 BIBLIOGRAPHIE

- Association canadienne des loisirs/parcs, *The benefits catalogue*, Gloucester, 1997, 222 pages.
- Bureau international de tourisme social, *Pour une vision humaniste et sociale du tourisme*, Déclaration de Montréal 1996, 31 pages.
- Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, Rapport, *Entre l'espoir et le doute*, Montréal, 1996, 105 pages.
- Conseil de la santé et du bien-être, *Forum sur le développement social Rapport*, Québec, 1998, 140 pages.
- Conseil de la science et de la technologie, *Miser sur le savoir Rapport de conjoncture*, Québec, 1994, 99 pages.
- Conseil de la science et de la technologie, *Les indicateurs de culture scientifique et technique*, Québec, 1998, 37 pages.
- Conseil de la science et de la technologie, *Pour une politique québécoise de l'Innovation*, Québec, 1997, 73 pages
- Conseil supérieur de l'éducation, *Éduquer à la citoyenneté*, Rapport annuel sur l'État et les besoins de l'éducation 1997-1998, 110 pages.
- Fédération des parcs et des loisirs de l'Ontario, *Catalogue des avantages des parcs et des loisirs*, Ottawa, 1991, 100 pages.
- Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec, *Une politique de la culture et des arts*, 1991, 326 pages.
- Haut-Commissariat à la jeunesse aux loisir et aux sports, *On a un monde à recréer, Le livre blanc sur le loisir au Québec*, Québec, 1979, 107 pages.
- Institut de formation en développement économique communautaire, *Présence de l'économie sociale au Québec* une illustration dans six secteurs et sept régions, Montréal, 1996, p.28.
- *Ministère des Affaires municipales. Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport*, 1997
- Ministère des Affaires municipales, *La pratique des activités de loisir culturel et scientifique des Québécois*, Québec, 1995, 193 pages.
- Ministère des Affaires municipales, ministère de la Santé et des Services sociaux et des Régies régionales de la santé et des Services sociaux, Kino Québec, *Les jeunes et l'activité physique Situation préoccupante ou alarmante?*, 1998, 32 pages.
- Ministère de l'Éducation, *En vacances et à l'école. Les loisirs des élèves du secondaire*, Québec, 1994, 55 pages.

- Ministère du loisir, de la Chasse et de la Pêche, Conférence nationale du loisir. Conférence sectorielle sur le loisir culturel, scientifique et technique volet : loisir scientifique et technique, 1985, Réf. 11.
- Ministère du loisir de la Chasse et de la Pêche, *Politique sur le bénévolat en loisir*, Québec, 1989, 36 pages.
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration, *Jeunesse Québec*, Plan d'action gouvernemental 1998-2001, 1998, 56 pages.
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Groupe de travail externe sur la révision de l'offre de service en francisation*, 1998, 84 pages.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, 1992, 192, pages.
- Organisation mondiale du tourisme, *Charte sur le tourisme et le développement durable*, 1995.
- Partenariats entre les secteurs des loisirs et de la condition physique, de la santé, de la justice et des services sociaux. *Enjeu et choix* Sommaire exécutif, 1997, 6 pages.
- Regroupement des organisations nationales bénévoles, *Défi 2000: le bénévolat jusqu'en 2015*, Ottawa, 1994, 28 pages.
- Santé Québec, *L'activité physique de loisir au Québec*, Québec, 1996, 107 pages.
- Secrétariat de l'Assemblée des évêques du Québec, *Sortons le Québec de l'appauvrissement*, Montréal, 1994, 16 pages.
- Solidarité populaire Québec, *La Charte d'un Québec populaire*, Montréal, 1994, 32 pages.
- Sommet sur l'économie et l'emploi, *Osons la solidarité!* Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale, 1996, 63 pages.
- Tourisme Québec, *Pour donner au monde le goût du Québec*, Politique de développement touristique, 1998, 36 pages.
- Université du Nouveau-Brunswick, *Le loisir et l'activité physique réduisent les risques chez les jeunes*, Projet conjoint du conseil interprovincial du sport et des loisirs de la direction de la condition physique de santé Canada et de l'association canadienne des loisirs/parcs, décembre 1995, 129 pages.
- Lucie Fréchette (propos recueillis lors de la conférence revitalisation des communautés et prévention sociale : enjeux et défis présentés au Colloque national de l'action communautaire dans le quartier de la FQCCL, octobre 1998) réf. 1.

Autres références :

- Conseil québécois du loisir (1999), *Réflexions et recommandations* Sommet du Québec et de la jeunesse Chantier Élargir notre ouverture sur le monde.
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir et d'entraide, (2000),
- Sommet du Québec et de la jeunesse, *Élargir notre ouverture sur le monde*, Rapport du Chantier, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 87 pages.
- Dumazedier, Joffre, Fréchette, Lucie, Gauthier, Madeleine, Conférence présentée au Forum québécois du loisir.
- Legault, François, Allocution, Forum québécois du loisir, 1999.
- Baril, Gilles, *Plan d'action en matière de loisir, de sport et d'activités physiques 2000-2003*, mai 2000.
- Maltais, Agnès, Forum québécois du loisir, 1999.
- Conseil supérieur de l'Éducation, (1998), *Éduquer à la citoyenneté*, Rapport annuel sur l'État et les besoins de l'éducation 1997-1998, 110 pages.
- Dumazedier, Joffre, (1988), *Révolution culturelle du temps libre 1968-1988*, Méridiens Klincksieck, 309 pages.